



# VIDÉOPROTECTION URBAINE

Mémoire à destination des élus et cadres en charge de la sécurité publique

@ A B S Y S

# La vidéoprotection pour **toutes les communes,** quelle que soit leur taille

A ses débuts, la vidéoprotection urbaine a été déployée uniquement dans certaines grandes villes où elle a démontré au fil du temps la preuve de son efficacité. Depuis, la baisse des coûts d'investissement, l'émergence de prestataires professionnels et de solutions louées ont rendu la vidéoprotection pertinente et accessible aux villes moyennes et aux communes rurales de quelques milliers/centaines d'habitants. Ces dernières ne sont pas épargnées par les actes de vandalisme et les incivilités de toute sorte.

C'est ainsi que la création d'un environnement sécurisé et serein est devenue essentielle pour protéger les personnes et les biens (premières interventions, enquêtes liées aux délits ...).

C'est dans cet écosystème qu'ABSYS conçoit, installe et maintient des solutions techniques fiables et éprouvées de vidéo protection urbaine.

Nous vous invitons à parcourir ce guide destiné aux élus et cadres en charge de la sécurité urbaine.

ABSYS se différencie par la qualité de ses études, la disponibilité des équipes techniques, l'utilisation d'un VMS (Vidéo Management System) qui permet d'avoir une rapidité et une pertinence de recherche hors du commun. Plus efficient et rapide dans ses recherches, **le policier municipal est plus présent sur le terrain.**



**Marc BOTELLA**  
Président d'Absys

## Objectifs poursuivis

L'installation de caméras sur la voie publique a pour objectifs de prévenir des actes délictueux, des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, dans des lieux notamment exposés à des risques d'agressions, de vols ou de trafics illicites.

Elle ne remplace pas la présence des forces de l'ordre sur le terrain mais constitue un outil complémentaire de prévention pour améliorer la sécurité des administrés.

Ces principaux objectifs sont :

- > **Rassurer** la population
- > **Dissuader** les délinquants et **identifier** les auteurs d'actes délictueux
- > **Sécuriser la voie publique**, notamment aux entrées et sorties de ville, aux abords des écoles...
- > **Avertir et intervenir** au plus vite en cas d'événement grave
- > **Renforcer l'efficacité des forces de sécurité**, d'autant plus dans un contexte de diminution des effectifs de police
- > **Résoudre** plus rapidement et plus efficacement les **enquêtes**
- > **Collecter des preuves** irréfutables

### Les aides publiques

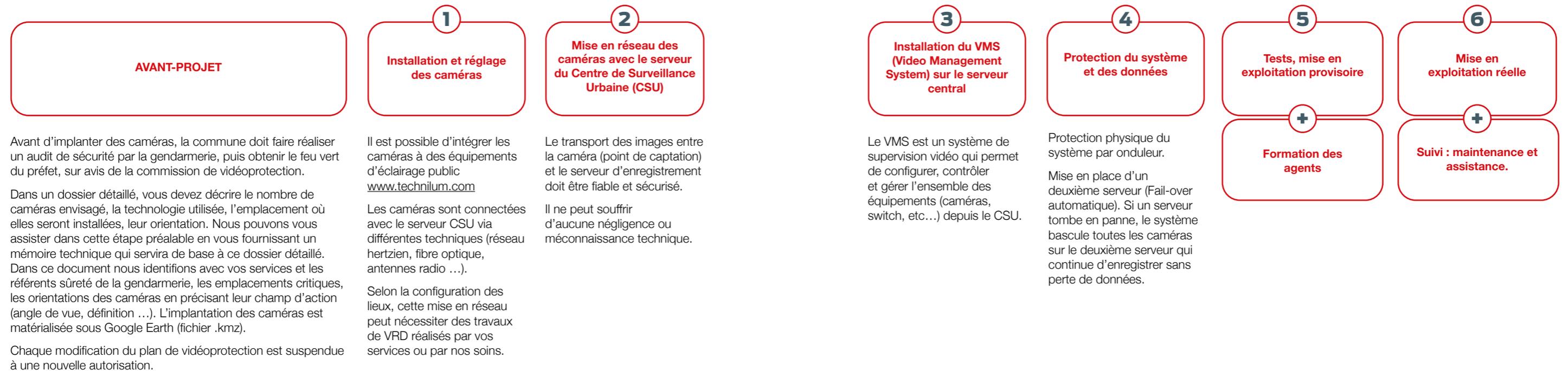
Aides publiques : FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Le FIPD permet le financement d'actions de prévention de la délinquance et désormais d'actions de prévention de la radicalisation en association avec les collectivités locales et le milieu associatif : <https://www.cipdr.gouv.fr/le-cipdr/le-fipd/>



## Méthodologie

# Mise en œuvre d'un projet



## FAQ

### Le contexte réglementaire

**Seules les autorités publiques (les mairies notamment) peuvent filmer la voie publique.**

**Ni les entreprises, ni les établissements publics ne peuvent le faire, sauf cas très particuliers et suivant autorisation.**

### Quelles sont les garanties pour la protection de la vie privée ?

Les caméras ne doivent en aucun cas permettre de visualiser l'intérieur des immeubles d'habitation ni celui de leurs entrées. En cas de nécessité, des procédés de masquage irréversible de ces zones devront être mis en œuvre.

### Pendant combien de temps peut-on conserver les images ?

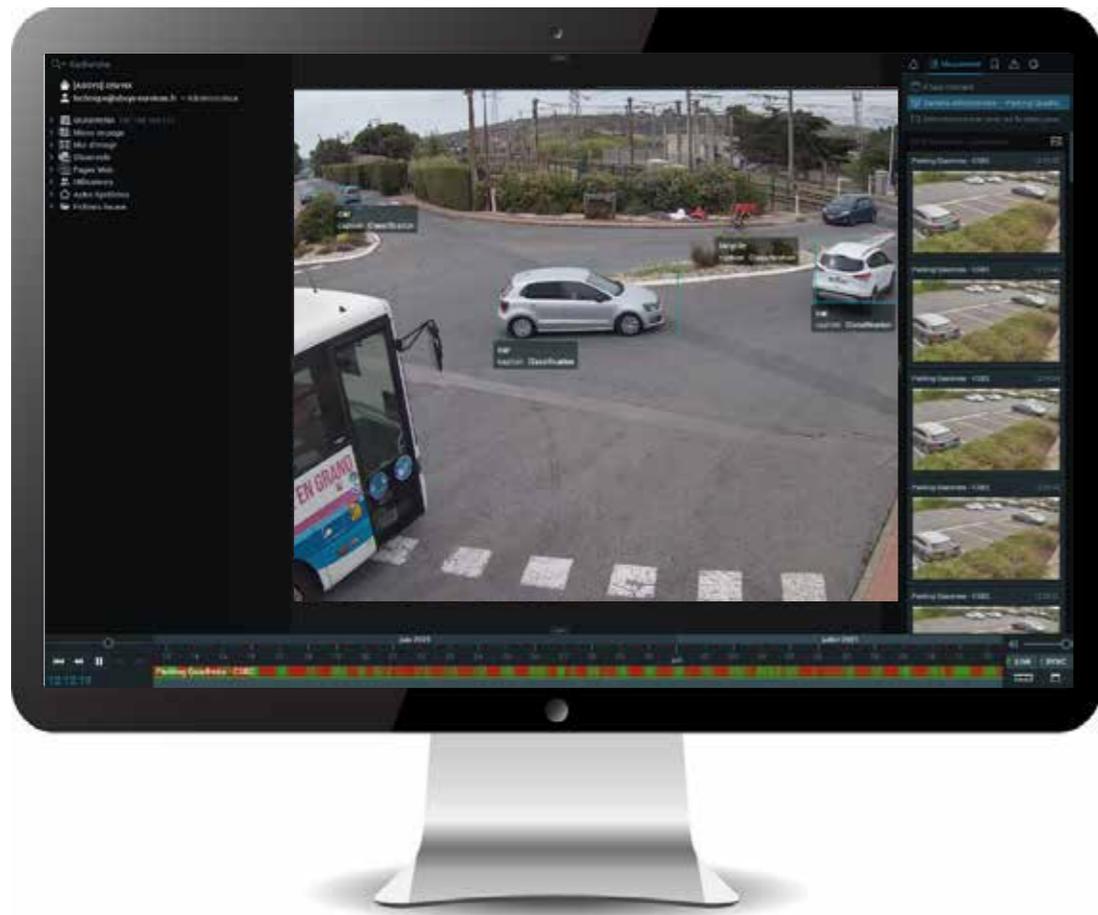
La durée de conservation des images doit être proportionnée et correspondre à l'objectif pour lequel le système de vidéoprotection est installé. C'est la préfecture qui définit cette durée, en fonction de plusieurs paramètres dont la taille de la ville et le taux de délinquance. Dans tous les cas, cette durée ne peut dépasser un mois.

### Qui peut consulter les images ?

Le visionnage des images est réalisé exclusivement par des personnes habilitées (par exemple : les agents du centre de supervision urbain d'une commune). Ces personnes doivent être formées et sensibilisées aux règles de mise en œuvre d'un système de vidéo protection.

### Comment informer le public ?

Les personnes filmées dans un espace public doivent en être informées au moyen de panneaux affichés en permanence. Ces panneaux doivent être visibles, installés dans les lieux concernés, et doivent être compréhensibles par tous les publics.



## Fonctionnalités

# Fonctions avancées grâce à l'Intelligence Artificielle

Nos modules d'Intelligence Artificielle (IA) ouvrent la voie à un champs très large et non exhaustif d'applications qui dépasse de beaucoup les possibilités de sécurité urbaine « classique ».

Ces modules apportent de l'intelligence et de l'analyse aux images visionnées. Ainsi, dans une zone couverte par une caméra, le système sait étudier, ordonnancer les images et selon les objectifs définis vous alerter. Voici quelques exemples d'applications.

### Détection et classification d'objets.

Cette fonction permet de cibler votre recherche sur des images correspondant à tel ou tel objet (Voiture / Camion / Bus / Vélo / Moto / ou Personne). Elle facilite ainsi grandement le temps d'investigation en se concentrant précisément sur vos recherches.

### LPI : lecture de plaque d'immatriculation.

Également connue sous le nom d'ANPR (Reconnaissance Automatique des Plaques d'Immatriculation), cette technologie de traitement d'image est utilisée pour identifier les véhicules par leurs plaques d'immatriculation.

### Détection d'intrusion (Humain / Véhicule).

Certaines zones urbaines exigent une attention soutenue, car elles sont l'objet d'intrusions. La détection d'intrusion discriminante permet de détecter et d'alerter les mouvements anormaux de personnes ou de véhicules.

### Détection de stationnement interdit

Si un emplacement réservé par exemple aux pompiers est occupé par un véhicule non autorisé, vous recevez alors une alerte.

### Comptage de personnes dans une zone précise.

Certaines zones urbaines exigent une surveillance particulière compte tenu de risques reconnus ou de mesures préventives de sécurité. Le comptage de personnes vous alerte si le quota que vous avez défini est dépassé.

### Comptage de personnes dans un lieu (multiple entrée/sortie).

Vous souhaitez contingerer l'accès à un lieu public pour des raisons sécuritaires ou sanitaires. Avec cette fonction vous disposez d'un comptage en temps réel des entrées et sorties et pouvez ainsi en réguler les flux.

### Comptage de véhicules sur un parking.

Cette fonction avancée d'IA vous affranchit de l'installation lourde et très onéreuse de capteurs de détection de véhicule. Par ailleurs, ces capteurs au sol, exigent une maintenance régulière liée aux dégradations inévitables.

Avec notre solution, chaque véhicule entrant ou sortant est identifié puis ajouté ou soustrait automatiquement.

### Détection d'une personne qui tombe.

Certains lieux critiques tels que les déchetteries sont quelquefois sujets à des actes belliqueux de la part de certains usagers, à l'encontre de vos agents. En détectant un mouvement inhabituel tel qu'une chute à la suite d'une rixe, vous disposez d'éléments d'investigation pertinents.

## Implémenter des fonctions d'IA sur un système existant

Votre ville est déjà équipée d'un système de vidéoprotection et nos fonctions avancées d'IA vous intéressent. Sachez qu'il n'est pas nécessaire de remettre en cause l'existant. En effet, nos fonctions d'IA se présentent sous forme d'éléments logiciels compatibles avec la plupart des caméras et des VMS du marché.

Ainsi, si vos entrées de ville sont déjà sous surveillance nous pouvons implémenter la fonction de classification d'objets sans remplacer vos caméras.

Dans le même esprit, si vos parkings publics sont sous vidéoprotection simple (sans analyse), nous pouvons faire évoluer votre système vers du jalonnement de parking sans remplacer les caméras existantes. Le principe serait le même pour de nombreuses autres applications dont la détection d'intrusion discriminante avec envoi d'alerte.



## Technique

# L'innovation au service de la vidéoprotection



### 360°/ Multivues

C'est le «couteau suisse» des caméras. Ses 4 objectifs permettent une vue à 360°. Chacun peut être réglé de manière spécifique pour s'adapter aux lieux et aux besoins.

Avantage : cette caméra ne nécessite qu'une seule licence pour 4 angles de vue.



### PTZ laser/infrarouge

Les caméras Pan/Tilt/Zoom (panoramique, inclinaison et zoom). commandées depuis le CSU permettent de zoomer jusqu'à 40x sur un détail de l'environnement. La technologie laser/infrarouge permet la vision de nuit.



### Lecture de plaques

La VPI (Visualisation de plaques d'immatriculation) exige des caméras spécifiques avec un angle réduit, pouvant distinguer des plaques jusqu'à 40m en évitant le flou de mouvement, y compris la nuit.

En complément, la LAPI (Lecture Automatique de Plaques d'Immatriculations) permet de retrouver rapidement des plaques d'immatriculation. En effet, le logiciel développé par Absys océrise les images et constitue un fichier d'historique. Cela permet la recherche d'évènements, ou la création d'alertes en fonction d'un évènement. L'utilisation de cette fonctionnalité est soumise à autorisation.



## Les Caméras nomades

### > CONTEXTE

Dans de nombreuses villes, des **événements saisonniers** nécessitent des besoins de sécurisation/observation de la voie publique. Pour cela, des **caméras nomades** complètent les dispositifs de vidéoprotection fixe.

Ces caméras sont généralement installées en hauteur, afin de couvrir une large zone de détection. Avec une autonomie électrique limitée et la quasi-impossibilité de connexions, elles contraignent les agents de PM (Police Municipale) à récupérer les images tous les 2/3 jours avec l'obligation d'accès en hauteur.

### > SOLUTION

Afin de contourner ces limites, Absys a identifié et assemblé des composants matériel et logiciel économes, sécurisés et efficaces. Cette solution intégrée et cohérente respecte les règles imposées par la Loi. Elle répond à quatre points essentiels :

- nos caméras nomades sont installées et branchées sur les **candélabres publics**, les rendant ainsi électriquement autonomes ;
- la **récupération des images** ou séquences vidéo par les policiers municipaux est facilitée par la mise en œuvre de la fonction WIFI ;
- nous utilisons le même VMS pour les caméras nomades et fixes. Cela permet aux équipes de PM d'utiliser les deux **systèmes avec la même efficacité** ;
- l'adjonction d'une clé 4G au système embarqué permet d'**agir à distance** sur les réglages de chaque caméra depuis le CSU de la ville.

En conclusion, cette solution apporte un **gain de temps et d'efficacité** précieux pour des **policiers municipaux** qui peuvent se consacrer davantage à leurs missions de terrain.

Cette innovation nous a permis de rejoindre LaFrenchFab.



## Témoignage

# Lézignan-la-Cèbe

Au nord de Pézenas (Hérault), Lézignan-la-Cèbe investit dans la vidéoprotection.

La commune compte 1500 habitants et un policier municipal. Elle se dote de 26 caméras, un logiciel de lecture de plaques minéralogiques, et un archivage des images sur 30 jours.

Les effets sont immédiats dès la mise en service : pacification de l'espace public, réduction des incivilités (troubles, déchets sauvages...), partenariat avec les services de l'ordre.

Le dispositif de vidéoprotection installé par Absys est plébiscité par la municipalité, et par les Lézignanais.



### En chiffres

Population : 1500 habitants  
Effectif Police municipale : 1 agent



Frédéric Cocus  
Policier municipal

### « L'effet est immédiat sur les incivilités »

Quand on est seul policier municipal à assurer la sécurité d'une commune comme Lézignan-la-Cèbe, un système de vidéoprotection est indispensable. Et il doit être particulièrement fiable, 24/24, 7/7 ! La qualité de l'équipement et la réactivité de la maintenance sont essentiels.

Le système de 26 caméras installé par Absys nous permet de surveiller les entrées de ville. Nous disposons de la reconnaissance de plaques minéralogiques, et notre système permet la **vidéo-verbalisation**. Nous avons également positionné des dispositifs sur des sites sensibles et avons immédiatement senti les effets sur les incivilités (rodéos sauvages, dépôts de déchets, stationnements gênants...).

En complément, nous avons investi dans une caméra nomade, qui peut être déplacée en fonction des besoins pour sécuriser un lieu sans multiplier les investissements (et les autorisations).

Le logiciel très ergonomique offre un énorme gain de temps dans l'exploitation des images au quotidien.



### En vidéo

Visionnez la vidéo-témoignage sur [absys-services.fr](https://absys-services.fr)

### « Un bon système doit s'accompagner d'une bonne communication »

La mise en place d'une vidéoprotection s'accompagne parfois de critiques de la part des administrés. Mais l'histoire se répète partout : au bout de quelques mois, après avoir ressenti les premiers résultats, ils seront les premiers à réclamer une caméra dans leur rue !

Un projet de vidéoprotection demande de la pédagogie, de l'information au public. La population doit savoir que le système existe et fonctionne pour qu'il soit dissuasif. Pour cela, il faut être réactifs au quotidien face aux événements enregistrés et aux demandes des administrés. Et montrer ainsi l'efficacité de la vidéoprotection.

### « Notre partenariat avec les forces de l'ordre a été renforcé »

L'un des effets très tangible lors de l'installation de notre nouveau système a été le renforcement du partenariat avec les services de la gendarmerie. A titre d'exemple : en quelques mois d'exploitation, nous avons fait l'objet de 12 réquisitions d'images, qui se sont toutes révélées positives, permettant de retrouver les auteurs des faits.

Ce partenariat facilite le dialogue avec les forces de l'ordre. Tout le monde est gagnant, à commencer par les administrés !



Nicolas Bril  
Adjoint au Maire délégué à la sécurité et au cadre de vie,  
Fonctionnaire de Police Nationale

## Témoignage

# Port-la-Nouvelle

Au bord de la Méditerranée, Port-la-Nouvelle (Aude) développe son dispositif de vidéoprotection.

La commune compte 5778 habitants, et sa population atteint 30.000 résidents en été.

Lassée de son système vieillissant, Port-la-Nouvelle a lancé un plan d'investissement de 800.000€ sur trois ans, pour renouveler les caméras et le centre de supervision urbain.

La commune passe ainsi de 24 à 100 caméras, dotées des dernières technologies, et dispose d'un CSU moderne pour la supervision et le pilotage.

Installé par Absys, le nouveau système est un exemple d'innovation, à la portée de toutes les communes.



### En chiffres

Population : 5778 habitants  
Effectif Police Municipale : 10 agents  
Signes particuliers : Site CEVESO, population multipliée par 6 en saison touristique

### « Choisir le bon prestataire, c'est essentiel »

La commune de Port-la-Nouvelle a pris très tôt le virage de la vidéoprotection pour sécuriser l'espace public. Sous l'impulsion du Maire, 24 caméras ont été installées dès 2011. Quelques années plus tard, le système a montré ses limites en termes de nombre de caméras, de dimensionnement des serveurs et de capacités d'analyse des images.

En 2019, nous avons lancé un plan d'investissement de 800.000€ sur trois ans, et nous avons retenu Absys pour sa mise en oeuvre. Avec notre première expérience, nous savions qu'il nous fallait un prestataire de proximité, capable de comprendre nos enjeux et d'intervenir vite dans la maintenance des équipements.

Nous sommes ainsi passés à 100 caméras. Nous disposons désormais de caméras 4 vues sur les carrefours et le front de mer, de caméras laser à très longue portée permettant de zoomer jusqu'à 40x sur un détail de l'environnement.



**Serge Malosse**  
Chef de la police municipale

Notre capacité d'archivage des images est passée de 7 à 30 jours. Le système logiciel nous permet en outre de consulter un historique des passages de véhicules grâce à la lecture de plaques.

Absys nous a accompagné dans les choix technologiques, et continue de le faire dans l'exploitation et la maintenance au quotidien. En cas de défaillance, ils interviennent dans la journée. C'est un énorme gain en sérénité.



### Bonne pratique : anticipez l'installation de vos futures caméras !

Les communes équipées vous le diront : la complexité - et le coût - d'un projet de vidéoprotection ne viennent pas de l'équipement en lui-même, mais des contraintes d'installation des caméras.

Lors de vos travaux de voirie, prévoyez les gaines et réseaux qui vous permettront de positionner facilement des caméras dans le futur !



### En vidéo

Visionnez la vidéo-témoignage sur [absys-services.fr](https://absys-services.fr)

## Qui sommes-nous ?

# Absys

## La **vidéoprotection** augmentée au service des entreprises et des collectivités

Depuis dix ans, Absys s'est fait une spécialité dans la réponse aux demandes les plus exigeantes en termes de vidéoprotection. Autonomes et intelligents, nos systèmes sont particulièrement adaptés à la vidéoprotection urbaine.

Nous avons la capacité à déployer des solutions jusqu'à plusieurs centaines de caméras pour la protection des villes. Nous nous appuyons sur des partenariats exclusifs pour la fourniture des matériels. Notre pôle R&D améliore continuellement les systèmes, dont la lecture de plaques d'immatriculation, ou la génération de rapports statistiques.

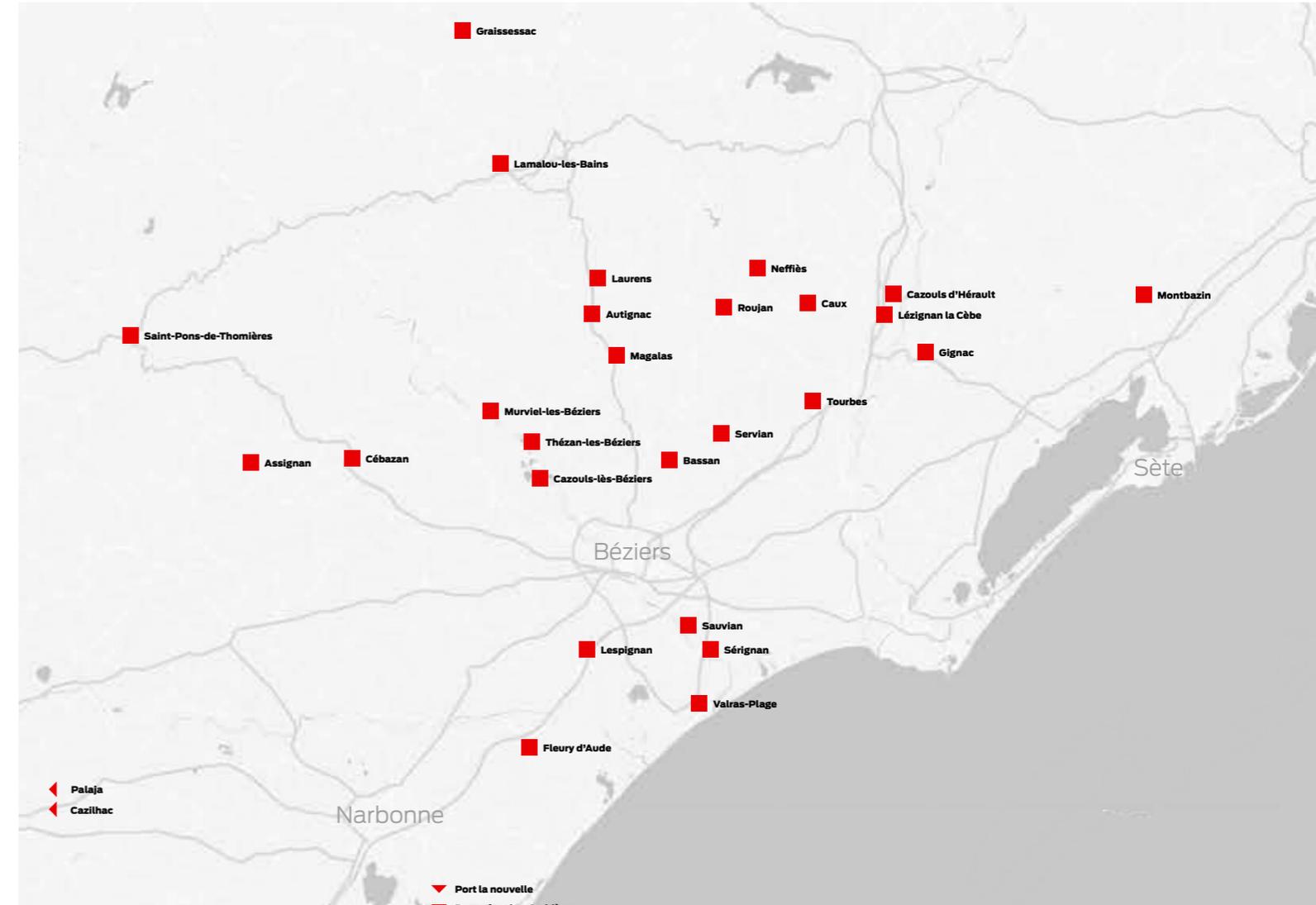
Enfin, nos équipes vivent et travaillent sur votre territoire. Elles sont mobilisables rapidement lorsqu'il faut intervenir physiquement sur un site. Nous subissons peu de turn-over, ce qui nous permet d'établir une relation de qualité, dans la durée, avec vous et vos équipes.



## Références

Vous souhaitez nous rencontrer, assister à une démonstration en conditions réelles ?

Contactez-nous au **04 67 11 01 02**





# ABSYS



**SYSTÈMES** INFORMATIQUES



**VIDÉO** PROTECTION



**CYBERSÉCURITÉ**



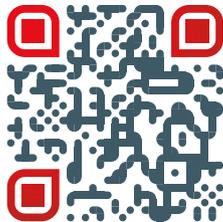
**INSTALLATION** WIFI, **COURANT** FAIBLE



**SUPPORT** & MAINTENANCE



**VIDÉOCONFÉRENCE** & **TÉLÉCOMMUNICATIONS**



[absys-services.fr](http://absys-services.fr)

## **ABSYS**

229 rue Alphonse Beau de Rochas  
PAE de Mercorent  
34500 BEZIERS

[commercial@absys-services.fr](mailto:commercial@absys-services.fr)

04 67 11 01 02

